

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1558

21 juin 2012

### SOMMAIRE

Brik Investments Sàrl .....	74740	Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l. .....	74740
Centrum Orchidée S.à r.l. ....	74759	S.I.P. S.A. ....	74738
CRC Luxembourg S.à r.l. ....	74751	Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI) .....	74740
Financière Kenyan S.A. ....	74759	SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l. ...	74755
Hacienda Holding S.A. ....	74741	SPA.FI S.A. ....	74760
Hydrosol S.A. ....	74778	Spaniba S.à r.l. ....	74760
Immobilière Schmit & Molitor S.à r.l. ....	74783	SPL Gestion .....	74768
Inmet Panana II S.A. ....	74769	SPL Gestion .....	74760
Isty Holding S.à r.l. ....	74761	Stanley Munich 1 S.à r.l. ....	74741
Mars Propco 32 S.à r.l. ....	74777	State Street Management S.A. ....	74777
NEIF S.C.A. ....	74756	Stellar Europe Holdings S.A. ....	74777
Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l. .....	74750	Sub Lecta 1 S.A. ....	74741
RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l. ....	74738	Sub Lecta 2 S.A. ....	74760
Rubikon Partners Hospitality Investments S.A. ....	74746	Summit Capital Holdings S.A. SPF .....	74739
Sabrina European Parking S.à r.l. ....	74739	Supernova Investments A2 S.à r.l. ....	74754
Safan Holding S.à r.l. ....	74779	Supernova Investments A S.à r.l. ....	74751
Safari Luxco 1 S.A. ....	74738	Supernova Lease Co. S.à r.l. ....	74754
Saint Guy Immo S.à r.l. ....	74739	Swedbank Robur International .....	74777
SANAD Fund for MSME .....	74754	Teal 4 S.à r.l. ....	74778
Saran S.A., SPF .....	74755	Teal Darlaston S.à r.l. ....	74778
S.C.I. Georges-Theisen .....	74738	Tele Columbus Holdings S.A. ....	74768
SC Ventures S.à r.l. ....	74755	The Square Group .....	74779
SGEA Immobilier S.A. ....	74756	Tishman Speyer French Venture I S.à r.l. .....	74784
SHIP Luxco Holding S.à r.l. ....	74756	Toga Investments Pt. S.à r.l. ....	74761
Shurgard Self Storage Luxembourg .....	74739	Trafigura Holdings S.à r.l. ....	74779
Sicav Patrimoine Investissements .....	74758	Uni Primavera S.A. ....	74755
Siegwerk Holding Luxembourg S.A. ....	74759		

**RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.086.

Par résolutions signées en date du 8 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2012.

Nomination de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 30 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour la Société*  
Jorge Pérez Lozano  
Gérant

Référence de publication: 2012059027/18.

(120083056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.709.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012059032/11.

(120083085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**S.C.I. Georges-Theisen, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.  
R.C.S. Luxembourg E 1.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mai 2012.

Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2012059029/12.

(120082743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**S.I.P. S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 166.576.

Par résolution datée du 30 avril 2012, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012059030/13.

(120082864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Sabrina European Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.402.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012059031/13.

(120082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 60.530.

Remplace le document enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 mai 2012 N° L120080023  
La nouvelle adresse privée de l'Administrateur Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- Residential quarter 4, Millenium park, 20, Obushkovskoye vil., Istrinskiy, Moscou RU-143581

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur Anatoly SOSNOVSKIY né le 17 décembre 1954 à Vitebsk, Region Belans (Russie) est:

- 4/6, Kibal'chicha street, Moscou RU-129164

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059064/16.

(120082947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Saint Guy Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.337.

Par résolutions signées en date du 8 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2012.

Nomination de Monsieur Martinus C. J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 30 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour la Société*

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2012059033/18.

(120083148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Shurgard Self Storage Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 128.040.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 18 mai 2012 que la personne suivante a été nommée Gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 18 mai 2012, pour une durée indéterminée:

- M. Marc Oursin, résidant professionnellement au 48, Quai du Commerce, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 mai 2012.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012059037/15.

(120082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Brik Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 135.715.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 18 décembre 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* Brik Investments SARL

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.715

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 27 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2012061131/21.

(120085980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 92.470,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.173.

Les comptes annuels pour la période du 25 mai 2011 (date de constitution) au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012059038/11.

(120083087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64218 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059039/10.

(120083248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Hacienda Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.837.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 mai 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta en tant qu'Administrateur A de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- Les démissions de Jorrit Cromptvoets et Marjoleine van Oort en tant qu'Administrateurs B de la société, sont acceptées avec effet immédiat;
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur A de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015;
- Monsieur Wim Rits et Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux Administrateurs B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015;
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060164/22.

(120085023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Stanley Munich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.356.

—  
Les comptes annuels pour la période du 6 septembre 2010 au 31 décembre 2010 déposés au RCS de Luxembourg sous le numéro L120006633 en date du 11 janvier 2012 sont remplacés par les comptes ci-joint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012059040/14.

(120082675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.592.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE ELEVENTH DAY OF MAY.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "SUB LECTA 1 S.A.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 60.592 incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary having resided in Luxembourg, dated 11 August 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 665, pages 31.878 to 31.885 on 27 November 1997; the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1541 pages 73.934 to 73.936 on 11 August 2006 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened by Virginie STALDER, attorney at law, residing professionally in Luxembourg,

Being in the chair, who appointed as secretary Carmen ANDRÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Delphine TEMPÉ, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:
  - a. Waiver of the prior convening notices;
  - b. Decision to modify article 5 (Capital – Shares and Share Certificates) of the articles of association of the Company in order to delete paragraph 2 referring to Company's shares numbered 372,610 to 416,297 paid in at 25 %;
  - c. Decision to modify the articles of association of the Company to insert special provisions relating to a single shareholder company;
  - d. Subsequent modification of articles 1, 6, 7, 9 and 13 of the articles of association of the Company; and
  - e. Miscellaneous.
2. The shareholders represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholders of the represented shareholders, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.  
The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.
3. As a result of the aforementioned attendance list, all the four hundred eighty-one thousand eight hundred thirty-four (481,834) shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the shareholders took the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the issued share capital of the Company being represented at the present meeting, the shareholders RESOLVE to waive the prior convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to them.

*Second resolution*

The General Meeting ACKNOWLEDGES that the entire issued share capital of the Company has been fully paid in as of December 2004 and, further RESOLVES to modify article 5 (Capital – Shares and Share Certificates) of the articles of association of the Company in order to delete paragraph 2 referring to Company's shares numbered 372,610 to 416,297 paid in at 25 %. Such article 5 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

**Art. 5. Capital – Shares and Share certificates.** "The subscribed capital of the Corporation is set at ONE MILLION TWO HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED THIRTY-ONE EUROS SEVENTYTWO CENTS (EUR 1,243,131.72) represented by FOUR HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY-FOUR (481,834) shares with a par value of TWO EUROS FIFTY-EIGHT CENTS (EUR 2.58) each.

"The shares will be in registered form.

"The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may, in the limits and under the conditions foreseen by law, redeem its own shares. "

*Third resolution*

The General Meeting RESOLVES to modify the articles of association of the Company to insert special provisions relating to a single shareholder company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting RESOLVES to amend the existing articles 1, 6, 7, 9 and 13 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 1. Form, Name.** "There is hereby established a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of SUB LECTA 1 S.A.

"The Corporation will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended as well as by the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") which also specify the exceptional rules applying to a single shareholder company."

**" Art. 6. Increase of Capital.** "The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof, or by a resolution adopted by the sole shareholder where the number of shareholders is reduced to one (1).

**" Art. 7. Meetings of shareholders – General.**

"7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

“The general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

“7.2. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the law to the general meetings shareholders. Any reference in these Articles of Incorporation to the general meetings of shareholders or meetings of shareholders are to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

“The resolutions of the sole shareholder are recorded in the minutes.

“7.3. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

“7.4. Each share is entitled to one vote, exception the cases foreseen by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

“7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

“7.6. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

“7.7. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.”

**“ Art. 9. Board of directors.**

“9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Corporation.

“9.2. In case it is acknowledged in a general meeting of shareholder that the Corporation has only one (1) shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) until the next ordinary general meeting of shareholders acknowledging that there is more than one (1) shareholder in the Corporation. In such case, any reference in these Articles of Incorporation to the board of directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

“9.3. The directors shall be appointed at the annual general shareholders’ meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

“9.4. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

“9.5. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within ten (10) business days one (1) or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

“9.6. Whenever the majority of the members of the board of directors have resigned, are revoked, are removed or have ceased office for whatever reason, in one or several times, all other directors shall be considered resigning ipso iure. In such event, the board of directors shall immediately call a general meeting of shareholders, to be held within thirty (30) days, in order to appoint a new board of directors.

“9.7. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

**“ Art. 13. Binding signature.** “The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or in case of sole director by his sole signature, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors”.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE ONZIÈME JOUR DE MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «SUB LECTA 1 S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.592 constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire ayant résidé à Luxembourg, daté du 11 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 pages 31.878 à 31.885 le 27 novembre 1997; les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, daté du 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541, page 73.934 à 73.936 le 11 août 2006 (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Virginie STALDER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Carmen ANDRÉ, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Delphine TEMPÉ, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a. Renonciation aux convocations préalables;

b. Décision de modifier l'article 5 (Capital – Actions et certificats d'actions) des statuts de la Société afin de supprimer le paragraphe 2 se référant aux actions de la Société numérotées 372.610 à 416.297 libérées à 25%;

c. Décision de modifier les statuts de la Société pour insérer les dispositions spéciales relatives à la société unipersonnelle;

d. Modification subséquente des articles 1, 6, 7, 9 et 13 des statuts de la Société; et

e. Divers.

2. Que les actionnaires représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les quatre cent quatre-vingt-et-un mille huit cent trente-quatre (481.834) actions émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par les actionnaires, les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière des actions représentant le capital de la Société étant représentées à la présente assemblée, les actionnaires DECIDENT de renoncer aux convocations préalables, se considérant dûment convoqués et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée Générale PREND ACTE que l'entière du capital de la Société a été intégralement libéré en décembre 2004 et, en conséquence, DECIDE de modifier l'article 5 (Capital – Actions et certificats d'actions) des statuts de la Société afin de supprimer le paragraphe 2 se référant aux actions de la Société numérotées 372.610 à 416.297 libérées à 25%. Ledit article 5 des statuts se lira dorénavant comme suit:

**Art. 5. Capital – Actions et Certificats d'actions.** «Le capital souscrit de la société est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT TRENTE-ET-UN EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 1.243.131,72) représenté par QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT TRENTE-QUATRE (481.834) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS CINQUANTE HUIT CENTS (EUR 2,58) chacune.

«Les actions auront la forme nominative.

«La Société ne reconnaît comme pleinement propriétaire des actions, que les personnes dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par une personne dûment autorisée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier les statuts de la Société pour insérer les dispositions spéciales relatives à la société unipersonnelle.



#### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier les actuels articles 1, 6, 7, 9 et 13 des statuts de la Société, qui se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUB LECTA 1 S.A. «La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée ainsi que par les statuts (les "Statuts") qui spécifient aussi les règles exceptionnelles s'appliquant à une société unipersonnelle.»

« **Art. 6. Augmentation de capital.** «Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'article 18 ci-après, ou par une décision adoptée par l'actionnaire unique lorsque le nombre d'actionnaire est réduit à un (1).»

« **Art. 7. Assemblées générales des actionnaires.**

«7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, devra représenter l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, désirera une approbation formelle par l'assemblée générale des actionnaires.

«7.2. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute référence dans les présents Statuts aux assemblées générales des actionnaires ou aux assemblées des actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

«7.3. Le quorum et le temps requis par la loi s'imposent aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

«7.4. Chaque action donne droit à une voix, sauf les cas prévu par la loi. Un actionnaire peut agir à chaque assemblée des actionnaires en mandatant une autre personne comme mandataire et ce par écrit ou par fax, par télégramme ou télex.

«7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

«7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

«7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se réunir sans convocation ni publication préalable.

« **Art. 9 Conseil d'administration.**

«9.1. La Société sera administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

«9.2. Dans le cas où il est reconnu en assemblée générale de l'actionnaire que la Société n'a plus qu'un (1) seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante prenant acte qu'il y a plus d'un (1) actionnaire dans la Société. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au conseil d'administration doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

«9.3. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

«9.4. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

«9.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, dans les dix (10) jours ouvrables un (1) ou plusieurs successeurs pour pourvoir à pareille vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

«9.6. Chaque fois que la majorité des membres du conseil d'administration a démissionné, a été révoqué, a été démissionné ou a cessé pour quelque raison que ce soit, en une ou plusieurs fois, tous les administrateurs sont considérés comme étant démissionnaires ipso iure. Dans ce cas, le conseil d'administration devra immédiatement convoquer une assemblée générale des actionnaires, dans les trente (30) jours, afin de nommer un nouveau conseil d'administration.

«9.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution du mandat, y inclus les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

« **Art. 13. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou en cas d'administrateur unique par sa seule signature, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la

gestion journalière ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.800.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. STALDER, C. ANDRÉ, D. TEMPÉ, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert le 14 mai 2012. Relation: RED/2012/643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 mai 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX..

Référence de publication: 2012061642/256.

(120086647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

### Rubikon Partners Hospitality Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 168.912.

#### STATUTS

L'an deux mil douze, le onze mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A. en abrégé INTERCORP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.548, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs Madame Gabriele SCHNEIDER et Monsieur Claude GEIBEN; et

2) Monsieur James Randolph DUMAS, Real Estate Developer, né le 2 août 1946 à Arkansas (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à UK-SW7 3NP London, 8, Onslow Square, ici représenté par Madame Gabriele SCHNEIDER, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée à Londres (Grande-Bretagne) le 30 avril 2012.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «RUBIKON PARTNERS HOSPITALITY INVESTMENTS S.A.».

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et de tous autres droits intellectuels et industriels, qu'ils soient susceptibles de protections légales ou non, tels que des noms de domaines, signes de ralliement de clientèle et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements sur le marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions de la Société sont toujours émises sous la même forme soit au porteur, soit au nom de l'actionnaire, suivant que le conseil d'administration aura arrêté souverainement.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 1.000.000,- EUR (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur de 10,- EUR (dix euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période de cinq (5) ans, prenant fin le 11 mai 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs et toutes autres personnes qui sont élues ou nommées comme membre d'un organe, d'un comité ou d'une délégation quelconque de la Société ou d'une institution qui dépend d'elle, ainsi qu'en général toute personne appelée pour assister aux réunions qui se déroulent en son sein, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice à ses intérêts, à l'exclusion toutefois de ceux des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux personnes morales ou que l'intérêt public l'exige.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration. Ces délibérations sont censées être toutes prises au siège social.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les trente (30) jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans un règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visio-

conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, ou le vice-président et à leur défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Chaque année, le 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration, et à leur défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2013.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., prénommée: .....	1.550 actions
2. Monsieur James Randolph DUMAS, prénommé: .....	1.550 actions
Total: .....	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, né le 15 mai 1937 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve; et
- Madame Maria SUSCA RADOONA, employée privée, née le 26 février 1973 à Casamassima (Barie) (Italie), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Michel SCHAEFFER, expert comptable, né le 4 juillet 1975 à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider, C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2012. LAC/2012/22831. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signée):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060356/241.

(120084991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 159.322.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 mars 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:



- Société domiciliée:

\* Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.322

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 6 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012061149/21.

(120085990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

**Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059041/9.

(120082518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**CRC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.022.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.927.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of Mach.

Before Us, Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, having its registered office in 22 Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, Bangkok Metropolis, registered at the Partnerships/Companies Registry of Bangkok under the number 0105533085504, here represented by Ms Ingrida Lunyté, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 15<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of "CRC Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.927, having its principal office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated July 1<sup>st</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2168 of September 15<sup>th</sup>, 2011. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 16<sup>th</sup>, 2012, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder then states that:

I. Currently, CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED holds all the one million seven hundred and twelve thousand five hundred (1,712,500) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of two million three hundred ten thousand euro (EUR 2,310,000.-) in order to raise it from its present amount of one million seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,712,500.-) to four million twenty-two thousand and five hundred euro (EUR 4,022,500.-) by the issuance of two million three hundred ten thousand (2,310,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.



2. Decision to subscribe by the Sole Shareholder in its name and for its account to all new shares and to have them fully paid up.

3. Decision to subsequently amend article 5.1 of the Articles of association of the Company, which shall read now as follows:

**“ 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is four million twenty-two thousand and five hundred euro (EUR 4,022,500.-) divided into four million twenty-two thousand and five hundred (4,022,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company with an amount of two million three hundred ten thousand euro (EUR 2,310,000.-) in order to raise it from its present amount of one million seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,712,500.-) to four million twenty-two thousand and five hundred euro (EUR 4,022,500.-) by the issuance of two million three hundred ten thousand (2,310,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New shares"), to be fully paid up through a contribution in cash amounting to two million three hundred ten thousand euro (EUR 2,310,000.-).

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above by the sole shareholder of the Company CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, prenamed and represented as stated above.

The sole shareholder declares to subscribe to the totality of the New Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The New Shares have been paid up by the sole shareholder through a contribution in cash of an aggregate amount of one two million three hundred ten thousand euro (EUR 2,310,000.-).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association to read as follows:

**“ Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is four million twenty-two thousand and five hundred euro (EUR 4,022,500.-) divided into four million twenty-two thousand and five hundred (4,022,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand two hundred euro (EUR 3,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, avec siège social au 22 Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, Bangkok Metropolis, immatriculée au Registre des Sociétés de Bangkok sous le numéro

0105533085504, ici représentée par Madame Ingrida Lunyté, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Qu'elle est l'associé unique de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de «CRC Luxembourg S.à r.l.», (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.927, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 15 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique expose ensuite que:

I. Actuellement, CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED détient toutes les un million sept cent douze mille cinq cents (1.712.500) parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent dix mille euros (2.310.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent douze mille cinq cents euros (1.712.500.- EUR) à quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (4.022.500.- EUR) par l'émission de deux millions trois cent dix mille (2.310.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

2. Souscription et paiement intégral des nouvelles parts sociales de la Société par le seul associé en son nom et pour son compte.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (4.022.500.- EUR) représenté par quatre millions vingt-deux mille cinq cents (4.022.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.»

III. L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent dix mille euros (2.310.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent douze mille cinq cents euros (1.712.500.- EUR) à quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (4.022.500.- EUR) par l'émission de deux millions trois cent dix mille (2.310.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), entièrement à payer par un apport en numéraire d'un montant de deux millions trois cent dix mille euros (2.310.000.- EUR).

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'Associé unique CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus.

L'Associé Unique déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire total de deux millions trois cent dix mille euros (2.310.000.-EUR).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en numéraire décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (4.022.500.- EUR) représenté par quatre millions vingt-deux mille cinq cents (4.022.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.»

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à trois mille deux cents euros (3.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Lunyité et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. LAC/2012/13173. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012062455/153.

(120088533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059042/9.

(120082519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Supernova Lease Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059043/9.

(120082517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**SANAD Fund for MSME, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.794.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 mai 2012.

Pour le compte de SANAD Fund for MSME SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012059045/13.

(120083253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.703.

Les comptes annuels pour la période du 13 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2012.

Référence de publication: 2012059054/11.

(120083086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**SC Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 166.462.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 3 janvier 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* SC Ventures S.à r.l.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.462

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 27 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012061153/21.

(120085975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

**Uni Primavera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 146.144.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les administrateurs de la société ont réuni en assemblée générale extraordinaire ce jour, le 14 mai 2012, au Siège de la société et ils ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Retirer à DE JESUS MENDES Elisio - 105, rue des Minières, L-3526 Dudelange, les fonctions d'administrateur.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur délégué.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Martins Mendes Irène

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2012059109/15.

(120082569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Saran S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 17.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012059048/10.

(120082738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Par voie de résolutions écrites, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes en date du 8 mai 2012:

Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 avril 2012.

Nomination de Monsieur Martinus C. J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 30 avril 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour la Société*

Jorge Pérez Lozano

*Administrateur*

Référence de publication: 2012059050/19.

(120083147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.893.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012, d'accepter la démission en tant que membre du conseil de gérance avec effet immédiat de:

- Madame Myriam Deltenre.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012, de nommer en tant que membre du conseil de gérance avec effet immédiat:

- Monsieur Desmond Mitchell en tant que gérant de classe A1 de la Société, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 41, rue Siggy vu Letzbuerg, 1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012059051/18.

(120082976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of April,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Rodrigo Delcourt, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of directors of NEIF GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 of 21 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.383 (the "GP"), which articles of incorporation have not yet been amended, and, which acts as general partner of NEIF S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with

registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2256 of 22 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.388 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 27 April 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the GP on 26 April 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at four hundred seventy-one thousand euro (EUR 471,000.-), divided into forty-four million one (44,000,001.-) class A Shares and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) Class B Shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine billion five hundred million (49,500,000,000) Class A Shares and five hundred million (500,000,000) Class B Shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

III. That the Board of Directors of the GP, acting itself in its capacity of general partner of the Company and according to the resolutions of the board of directors of the GP dated 26 April 2012, has acknowledged and confirmed, that the capital has been increased by an amount of four hundred thirty thousand euro (EUR 430,000.-) with payment of a share premium in a total amount of sixteen million seven hundred seventy thousand euro (EUR 16,770,000.-) by the issuance of forty-three million (43,000,000.-) new Class A Shares and that the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares was cancelled, in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation.

IV. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 29 March 2012, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred and one thousand euro (EUR 901,000.-) divided into eighty-seven million one (87,000,001.-) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class A Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Rodrigo Delcourt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de NEIF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2250 du 21 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.383 (le "GP"), dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, et, qui agit en tant qu'actionnaire commandité de NEIF S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2256 du 22 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.388 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 avril 2012 non encore publié dans le Mémorial C,



en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil de gérance du GP en date du 26 avril 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000,-), divisé en quarante-quatre millions et une (44.000.001) Actions de Catégorie A et trois millions quatrevingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), divisé en quarante-neuf milliards cinq cent millions (49.500.000.000) d'Actions de Catégorie A et cinq cent millions (500.000.000) d'Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libéré.

III. Que le conseil de gérance du GP, agissant lui-même en tant qu'actionnaire commandité de la Société et conformément aux résolutions du conseil de gérance du GP du 26 avril 2012, a constaté et confirmé que l'augmentation du capital social d'un montant de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions sept cent soixante-dix mille euros (EUR 16.770.000,-) par l'émission de quarante-trois millions (43.000.000) de nouvelles Actions de Catégorie A et que le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions a été supprimé, conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société.

IV. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 29 mars 2012, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de neuf cent un mille euros (EUR 901.000,-) divisé en quatre-vingt-sept millions et une (87.000.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société, et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société. Chaque action de chaque catégorie d'action a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. Delcourt, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2012, REM/2012/466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061504/115.

(120086906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

#### **Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 26 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de:

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Frédéric Fasel, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg



M. Pascal Chauvaux, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Henri-Christophe Oppenheim, 48 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Référence de publication: 2012059052/18.

(120082715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Financière Kenyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.993.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2012, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2012, LAC/2012/23278.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «FINANCIERE KENYAN S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1874 du 4 septembre 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 février 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 896 du 5 avril 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 16 mai 2012, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059443/20.

(120084426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

---

**Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012059053/10.

(120083129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Centrum Orchidée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.333.

—  
**EXTRAIT**

L'associé unique de la Société, «Centrum Iris S.à r.l.» a été dissoute, l'associé unique de la société est maintenant la société «PO Développement». La société Centrum orchidée prend acte de ce changement d'associé unique.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

Julien MENGOZZI

Référence de publication: 2012059148/14.

(120082408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**SPA.FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 44.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012059056/11.

(120082941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Spaniba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2012059057/11.

(120082943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**SPL Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.431.

*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 30 avril 2012*

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Antoine CALVISI

- Monsieur Baudoin MOTTE

- Monsieur Xavier ROULET

- Monsieur Nico THILL, domicilié professionnellement à la nouvelle adresse au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

2. de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059058/19.

(120082556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 72.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2012059063/13.

(120082934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Toğa Investments Pt. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 114.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059083/9.

(120082516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Isty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.861.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Isty Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2012.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil douze, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincent van



den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Isty Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.



Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution – Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. van den Brink, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2012. Relation: DIE/2012/5117. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012058821/407.

(120082962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**SPL Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.431.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2012059059/12.

(120082557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012059068/13.

(120082843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.868.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the sixteenth day of April

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- INMET MINING CORPORATION, a Canadian company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 330 Bay Street, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H2S8, Canada,

hereby duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 12, 2012.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

**Title I. - Denomination - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "INMET PANAMA II S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the these abnormal circumstances end; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited except otherwise provided herein.

The Company may be wound up by a resolution of the shareholders passed in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into agreements which are likely to enhance, facilitate or supplement this object.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kind of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies in the group the Company belongs to. It may also give guarantees, enter into agreements providing support and other agreements and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or to assist or benefit its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

In general, the Company may carry out directly or through branches and/or offices located in Luxembourg or abroad all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance, facilitate or to supplement the above-mentioned purpose.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at fifty thousand USD (50,000.-USD), represented by 50,000 (fifty thousand) ordinary shares with a par value of one USD (1.-USD) per share.

The shares are in registered form only.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs will be charged to such shareholder.

The capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, passed in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may repurchase its own shares to the extent and under the terms permitted by law.

**Art. 6.** In case of transfer (within the broadest meaning including, without limitation, sale to a third party, transfer for free, contribution or pledge) of shares, the other existing shareholder may exercise pre-emption rights according to the terms and conditions defined below.

Any shareholder who is willing to transfer part or all of the shares (the "Transferor") to a third party must notify the other existing shareholders as well as the board of directors by registered letter with acknowledgement of receipt. This notification shall mention the number of shares to be transferred, the relevant price and the identity of the purchaser. The shares to be transferred will be deemed having been offered by way of pre-emption to the other shareholders, at the same price and the same conditions as mentioned in such notification. In any circumstances whatsoever, the price on which the pre-emption rights are to be exercised may not exceed the fair market value. In case of dispute regarding this price at any time during the pre-emption process, the board of directors may elect an independent Luxembourg auditor in order to define fairly this price.

Should the Transferor not accept this price, no transfer will then occur.

The shareholders shall within ten (10) business days from the date of the notification inform the board of directors by registered mail with acknowledgement of receipt and by e-mail whether they wish to exercise their right of pre-emption. After the expiry of the ten (10) business days period referred to above, the board of directors shall inform all shareholders about the pre-emption rights so exercised or the lack of exercise of such rights. If several shareholders wish to exercise their pre-emption rights, then these rights will be exercised prorata to their shareholdings.

If no right of pre-emption have been exercised or if the pre-emption rights have not been exercised for all the shares to be transferred by the Transferor, the Transferor may within ten (10) business days after the notification by the board of directors, sell within a single transaction the shares on which no pre-emption rights have been exercised to the potential purchaser whose name have been previously disclosed to the board of directors, at the price and the conditions defined in the initial notification to the board. If the price of the transferred shares has not been paid within such ten (10) business days period, then no transfer will occur.

The Transferor shall provide the board of directors with acceptable evidence that the transfer of shares has been effected for the transferred shares either to the other shareholders pursuant to their right of pre-emption, or to the benefit of the purchaser whose name has previously been disclosed within one month.

Any transfer of shares that is made in breach of any provisions provided here above shall be regarded by the Company as null and void. Transfers of shares shall only be registered in the share register following the acknowledgment by a resolution of the board of directors that the transfer is in compliance with the provisions of present article 6.

## **Title III. - Management**

**Art. 7.** The Company is managed by a board of at least three (3) directors, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting of the shareholders and who can be dismissed for any reason whatsoever at any time by the general meeting of the shareholders.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 8.** The board of directors shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any director. The board of directors shall meet at least annually in Luxembourg. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (2) working days in advance of the date set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by telefax, or by email of each director. No convening notice is required if all the directors of the Company are present or

represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Any director may attend the board of directors' meeting by means of telephone conference or videoconference but such meetings may not be attended by a particular director while the director is physically present in Canada. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax or by email another director as his proxy. In case there is only one director present at the board meeting, this director is allowed to appoint a secretary, who needs not to be director, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing, by telefax or by email.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of the directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. However, written resolutions shall be valid only if a majority of the directors signing such resolutions are physically present in Luxembourg while signing such resolutions.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two directors.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the Company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 10.** The Company is bound up towards third parties in any circumstances whatsoever, either by the joint signatures of any two directors or the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 11.** The Company is supervised by one or several supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, where required by the law, by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The supervisory auditor(s) are appointed by the general meeting of the shareholders, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time with or without cause.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six (6) years. The supervisory auditor(s) shall be re-eligible.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 12.** The general meeting of the shareholders represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The convening notices are made in the form and delays provided by law.

**Art. 13.** The annual general meeting is held on June 28 at 3 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 14.** The board of directors or the statutory auditor(s) may convene any extraordinary general meeting.

This meeting must be convened at the written request of shareholders representing at least 10% of the Company's share capital.

**Art. 15.** Each share entitles to one vote.

The Company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, towards the Company.

#### **Title VI. - Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 16.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.



**Art. 17.** At least 5% of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve. Such contribution will cease to be compulsory where the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Should the Company be wound up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal entity or individual, appointed by the general meeting which will specify their respective powers and remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

- 1.-The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
- 2.-The first general meeting will be held in the year 2013.

#### *Subscription and Payment*

The above-named party, represented as stated here above, has subscribed to fifty thousand shares.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of fifty thousand USD (50,000.-USD) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Declaration - Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has required the notary to enact the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - Ms. Sunny Lowe born on November 23, 1976 , in Taiwan, residing at 392 Woburn Avenue Toronto Ontario M5M 1L5 Canada;
  - Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1970 in La Rochelle France, residing at L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse;
  - Mr. Fredy Thyges, born on May 29, 1941 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing at L-2551 Luxembourg, 47 avenue du 10 Septembre;
  - Mr. Philippe Salpetier, born on August 19, 1970 in Libramont, Belgium, residing at L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
  - KPMG Luxembourg S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Corporate Register under number B 149.133.
- 4.- The registered office is established at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the 2013 general annual meeting.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the above appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), instrumentant;

#### A COMPARU:

INMET MINING CORPORATION, une société de droit canadien, ayant son siège social au 330 Bay Street, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H-2S8, Canada,

représentée aux fins des présentes par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 12 avril 2012.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INMET PANAMA II S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se seraient produits ou seraient imminents qui compromettraient les activités normales du siège social de la société, ou la facilité des communications entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée sauf disposition contraire des présents statuts.

La société peut être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques. La Société pourra prendre part à des contrats qui sont susceptibles d'améliorer, de faciliter ou de compléter cet objet.

La société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties, conclure des contrats fournissant une assistance et autres contrats, et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés, ou assister, faire bénéficier ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ou totalité de ses actifs. La société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

De manière générale, la société pourra procéder, directement ou par l'intermédiaire de ses succursales ou bureaux situés à Luxembourg ou à l'étranger, à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer, faciliter et compléter l'objet social ci-dessus.

## Titre II. - Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (50.000,-USD), représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune. Les actions sont émises exclusivement sous la forme nominative.

A moins qu'un des actionnaires en fasse la demande spécifique, la société n'émettra pas de certificat représentatif d'actions; les actionnaires recevant au lieu et place une confirmation de leur participation. Lorsqu'un des actionnaires souhaite obtenir des certificats représentatifs d'actions, cet actionnaire en assumera les coûts y afférents.

Le capital social de la société peut être augmenté ou moyennant résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans la mesure et suivant aux conditions autorisées par la loi.

**Art. 6.** En cas de transfert (au sens le plus large y compris, notamment, la vente à un tiers et/ou un actionnaire existant, donation, apport ou nantissement) d'actions, les actionnaires existants pourront exercer des droits de préemption conformément aux conditions et modalités telles que définies ci-dessous.

Tout actionnaire qui souhaite transférer tout ou partie de ses actions (le "Cédant") à un tiers doit le notifier aux autres actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette notification devra mentionner le nombre d'actions à transférer, le prix y afférent et l'identité de l'acheteur. Les actions à transférer seront considérées comme ayant été proposées par voie de préemption aux autres actionnaires, au même prix et aux mêmes conditions que ceux mentionnés dans une telle notification. En toute circonstance, le prix de cession sur lequel les droits de préemption sont exercés, ne pourra pas excéder la valeur juste du marché. En cas de différend, à tout moment pendant la procédure d'exercice des droits de préemption, concernant la fixation de ce prix, le conseil d'administration pourra nommer un réviseur d'entreprises luxembourgeois indépendant aux fins de déterminer un prix équitable.

Si le Cédant n'acceptait pas ce prix, aucun transfert n'aura lieu.

Les actionnaires doivent, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de la notification, informer le conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception et par courrier électronique, qu'ils souhaitent exercer leur droit de préemption. Après expiration de ce délai de dix (10) jours ouvrables mentionnée ci-dessus, le conseil d'administration informera tous les actionnaires des droits de préemption exercés de cette manière ou de l'absence d'exercice de ces droits. Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leurs droits de préemption, ces droits seront alors exercés au prorata de leurs détentions d'actions.

Si aucun droit de préemption n'a été exercé ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les actions à transférer par le Cédant, le Cédant peut, endéans dix (10) jours ouvrables après la notification par le conseil d'administration, vendre en une seule transaction les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé à l'acheteur potentiel, dont le nom a été précédemment communiqué au conseil d'administration, au prix et aux conditions définies dans la notification initiale au conseil d'administration. Si le prix des actions cédées n'est pas payé endéans cette période de dix (10) jours ouvrables, aucun transfert n'aura alors lieu.

Le Cédant fournira au conseil d'administration une preuve acceptable que le transfert d'actions a été effectué pour les actions transférées soit en faveur des autres actionnaires eu égard à leur droit de préemption, ou en faveur de l'acheteur dont le nom a été précédemment communiqué endéans un mois.

Tout transfert d'actions qui sera effectué en violation d'une des présentes dispositions, sera considérée par la société comme nulle et non avenue. Les transferts d'actions ne sera inscrit dans le registre des actions qu'après la reconnaissance par une résolution du conseil d'administration que le transfert est en conformité avec les dispositions du présent article 6.

## Titre III. - Administration

**Art. 7.** La société est dirigée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle pour quelque raison que ce soit.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent ou sur convocation de tout administrateur. Le conseil d'administrateur se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas être un administrateur, qui sera en charge des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins deux (2) jours ouvrables à l'avance, excepté dans des circonstances urgentes auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou courrier électronique de chaque administrateur. Aucune convocation n'est requise

si tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence mais une telle réunion ne pourra pas être tenue si un administrateur spécifique est physiquement présent au Canada. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire. Si un seul administrateur est présent à une réunion du conseil d'administration, cet administrateur est autorisé à nommer un secrétaire, qui ne doit pas impérativement être un administrateur, afin de l'assister dans la tenue de la réunion du conseil d'administration. Les votes seront alors effectués par écrit, télécopie ou courrier électronique.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir qu'à condition que la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions prises par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des résolutions prises à des réunions du conseil d'administration.

Néanmoins, les résolutions écrites ne seront considérées comme valables qu'à condition qu'une majorité des administrateurs signant ces résolutions soient physiquement présents au Luxembourg et au moment de signer ces résolutions.

Ces signatures seront apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique et seront communiquées par courrier ou télécopie.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le président pro tempore, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et prendre toute disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, ou par les présents statuts de la société, incombent au conseil d'administration.

**Art. 10.** La société sera engagée à l'égard des tiers en toute circonstance, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de toute personne ou toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature sera délégué par le conseil d'administration.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, or si requis par la Loi par un réviseur d'entreprises agréé, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du(des) mandat(s) de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six (6) années. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut être rééligible.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à indiquer dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Cette assemblée doit être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social de la société.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à un vote.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action; si une action de la société est détenue par plus d'une personne, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant son unique propriétaire, à l'égard de la société.

#### **Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale statutaire au(x) commissaire(s).

**Art. 17.** Au moins 5% du bénéfice net de l'exercice social doit être prélevé au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint 10% du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes, conformément aux exigences légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital souscrit soit réduit.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou de plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations respectifs.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non régis par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription et Libération*

La partie comparante précitée, ici représenté comme indiqué ci-dessus a souscrit cinquante mille actions:

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (50.000,USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

##### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseur(s) d'entreprises agréée à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Sunny Lowe, née le 23 novembre 1976, à Taiwan, demeurant à 392 Woburn Avenue Toronto Ontario M5M 1L5 Canada;
  - Maître Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1970 à la Rochelle, France demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse;
  - Monsieur Fredy Thyès, le 29 mai 1941, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, demeurant à L-2551 Luxembourg, 47 avenue du 10 Septembre;
  - Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, demeurant à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
- 3.- A été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.
- 4.- Le siège social est établi au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne précitée les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne précitée, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19296. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058835/433.

(120083169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**State Street Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.832.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2012059061/11.

(120082403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Stellar Europe Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059062/10.

(120083504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

Les comptes annuels au 2011-12-31 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059065/10.

(120083135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>ème</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 2.141 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 550 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 10.767 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:



- 7.968 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 2.249 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 550 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH.

Munsbach, le 24 mai 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012061459/23.

(120087121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Teal Darlaston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.300.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.944.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059066/11.

(120082918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Hydrosol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 mai 2012*

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur
3. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Mme Monique JUNCKER administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. M. Jacques CLAEYS a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 23.05.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour HYDROSOL S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012060173/22.

(120084639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Teal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 66.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.058.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059067/11.

(120082531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**The Square Group, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 86.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mai 2012.  
Paul DECKER  
*Le Notaire*  
Référence de publication: 2012059069/12.  
(120082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Trafigura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Safan Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 161.805.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Safan Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on June 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2084 dated September 7, 2011, page 100011, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 161.805.

The meeting is chaired by Mrs Annick Braquet, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares he owns is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

*Agenda*

- 1) To change the Company's financial year closing date, from December 31 to September 30;
- 2) To fix the next closing date year on September 30, 2012;
- 3) To amend article 17 of the Articles of Association;
- 4) To change the Company's name from Safan Holdings S.à r.l. to Trafigura Holdings S.à r.l.;
- 5) To amend article 4 of the Articles of Association;
- 6) To create two categories of managers of the Company;
- 7) To change the provision relating to the representation of the Company;
- 8) To amend article 13 of the Articles of Association;
- 9) To design Mr. Mark Irwin and Mr. Robbert Maas as category A managers of the Company;
- 10) To design Mr. Christophe Gaul and Mrs. Constance Collette as category B managers of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31 to September 30.

*Second resolution:*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1, 2012, to September 30, 2012.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 17 of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 17.** The Company's financial year begins on October 1 and closes on September 30.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to change the Company's name from Safan Holding S.à r.l. to Trafigura Holdings S.à r.l..

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 4.** The Company's name is "Trafigura Holdings S.à r.l.".

*Sixth resolution:*

The meeting decides to create two categories of managers - category A manager and category B manager.

*Seventh resolution:*

The meeting decides to change the disposition relating to the representation of the Company so that the Company will be henceforth bound by the joint signature of any category A manager and any category B manager.

*Eight resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the third paragraph of Article 13 of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 13.** (...) Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any category A manager and any category B manager or, in case of a sole manager, by his sole signature. (...).

*Ninth resolution:*

The meeting decides to designate and, to the extent necessary, appoint as category A managers:

- Mr. Mark Irwin, born on October 28, 1964 in Castledawson, Northern Ireland, with professional address at 1<sup>st</sup> Floor, 28 Upper Main Street, Buncrana, County Donegal, Ireland and
  - Mr. Robbert Maas, born on May 25, 1967 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, the Netherlands,
- both with an immediate effect.

Their terms of office will expire after the annual general meeting of the sole shareholder of the Company approving the annual accounts as at September 30, 2012.

*Tenth resolution:*

The meeting decides to designate and, to the extent necessary, appoint as category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and
  - Mrs. Constance Collette, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,
- both with an immediate effect.

Their terms of office will expire after the annual general meeting of the sole shareholder of the Company approving the annual accounts as at September 30, 2012.

The board of manager of the Company is consequently composed of the following members:

- Mr. Mark Irwin, category A manager;
- Mr. Robbert Maas, category A manager;
- Mr. Christophe Gaul, category B manager;
- Mrs. Constance Collette, category B manager.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Safan Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2084 du 7 septembre 2011, page 100011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.805.

L'assemblée est présidée par Mme Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire Mme Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre;
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 septembre 2012;
- 3) Modifier l'article 17 des statuts;
- 4) Changer le nom de la société de Safan Holdings S.à r.l. en Trafigura Holdings S.à r.l.;
- 5) Modifier l'article 4 des statuts;
- 6) Créer deux catégories de gérants de la Société;
- 7) Modifier la disposition relative à la représentation de la Société;
- 8) Modifier l'article 13 des statuts de la Société;
- 9) Désigner Mr. Mark Irwin et Mr. Robbert Maas en qualité de gérants de catégorie A de la Société;
- 10) Désigner Mr. Christophe Gaul et Me. Constance Collette en qualité de gérants de catégorie B de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2012, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se termine le 30 septembre 2012.

#### *Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner suivante:

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

#### *Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de Safan Holding S.à r.l. en Trafigura Holdings S.à r.l..

*Cinquième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le nom de la société sera "Trafigura Holdings S.à r.l."."

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de créer deux catégories de gérants - gérant de catégorie A et gérant de catégorie B.

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de changer la disposition relative à la représentation de la Société de sorte que la Société sera dorénavant engagée par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.

*Huitième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** (...) Envers les tiers, La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B ou par la seule signature du Gérant Unique en cas de gérant unique. (...).

*Neuvième résolution:*

L'assemblée décide de désigner et, dans la mesure nécessaire, de nommer en qualité de gérants de catégorie A:

- Mr. Mark Irwin, né le 28 octobre 1964 à Castledawson, Irlande du Nord, ayant son adresse professionnelle au 1<sup>st</sup> Floor, 28 Upper Main Street, Buncrana, County Donegal, Irlande et

- Mr. Robbert Maas, né le 25 mai 1967 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle c/o Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, Pays-Bas,  
tous deux avec effet immédiat.

Leur mandat expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2012.

*Dixième résolution:*

L'assemblée décide de désigner et, dans la mesure nécessaire, de nommer en qualité de gérants de catégorie B:

- Mr. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L1835 Luxembourg et

- Mme Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,  
tous deux avec effet immédiat.

Leur mandat expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2012.

Le conseil de gérance sera dorénavant composé des membres suivants:

- Mr. Mark Irwin, gérant de catégorie A;
- Mr. Robbert Maas, gérant de catégorie A;
- Mr. Christophe Gaul, gérant de catégorie B;
- Me. Constance Collette, gérant de catégorie B.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2012. Relation: LAC/2012/23263. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012061597/193.

(120086680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**ISM S.à r.l., Immobilière Schmit & Molitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 168.961.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Financière Schmit & Schmit SARL avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.315,

ici représentée par son gérant Stephan SCHMIT, commerçant, demeurant à Bertrange;

2.- O.I.M. - OPERATIONS IMMOBILIERES MOLITOR, société à responsabilité limitée avec siège social à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 32.762, ici représentée par son gérant Alphonse MOLITOR, commerçant, demeurant à Luxembourg,

lui-même ici représenté par Stephan SCHMIT, commerçant, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de IMMOBILIERE SCHMIT & MOLITOR S.à r.l., en abrégé ISM S.à r.l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, l'agence immobilière et la promotion immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Faute d'accord unanime, les associés restants sont tenus d'acquérir eux-mêmes les parts dans les trente (30) jours du refus de cession à une valeur calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Passé ce délai, les parts peuvent être cédées au non-associé.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:



1.- Financière Schmit & Schmit SARL avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.315, cinquante parts . . . . .	50
2. O.I.M. - OPERATIONS IMMOBILIERES MOLITOR, société à responsabilité limitée avec siège social à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 32.762, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Stephan SCHMIT, commerçant, né Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, gérant technique.

2.- Alphonse MOLITOR, commerçant, né Luxembourg, le 11 novembre 1943, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Dudelage, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 15 mai 2012. Relation EAC/2012/6139. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012061397/77.

(120086999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

**Tishman Speyer French Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.003.825,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.594.

—  
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012, sous le numéro L120071196.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012059072/19.

(120083384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.